

**ARRÊTÉ 2024-171 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2024**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;

Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue TURGOT et place de la République le **lundi 2 septembre 2024** à l'occasion de la rentrée des classes maternelles et élémentaires ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement des véhicules à moteur, seront interdits sur le tronçon de la rue TURGOT et une partie de la place de la République, le **lundi 2 septembre 2024 de 7h45 à 9h45**, tel que défini sur le plan annexé au présent arrêté ;

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par les services municipaux, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

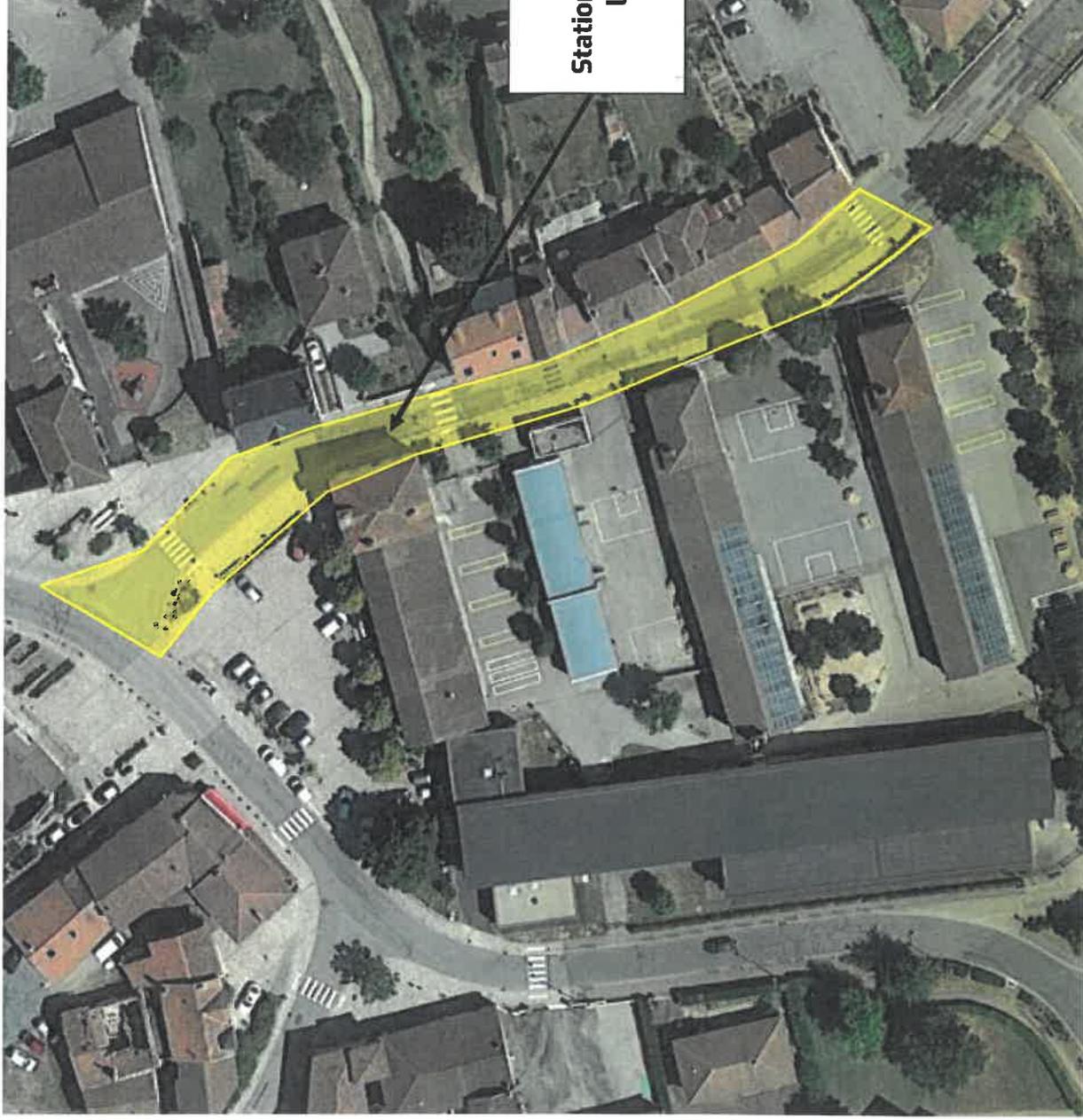
FAIT à PANAZOL, le 25 juillet 2024

Le Maire,



**Fabien DOUCET**

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-171 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2024**



**Périmètre réglementé  
Stationnement et circulation interdits  
le lundi 2 septembre 2024  
de 7h45 à 9h45**